



Chaque année, le premier week-end de septembre, organisé par le comité des fêtes, nous avons l'habitude de nous retrouver ensemble pour fêter la Saint Gilles, le patron de notre village.

Fallait-il faire exception cette année au vue du contexte lié à la crise du Covid-19 ?

La réponse à cette question a été longue à murir. Elle a fait l'objet de nombreuses discussions, échanges, avec les membres du comité des fêtes.

En juin lorsque notre département est passé en zone verte, j'ai indiqué au comité des fêtes, qu'il pouvait envisager l'organisation de la Saint Gilles en tenant compte des règles sanitaires en vigueur. Je leur ai aussi indiqué qu'il devait prendre toutes les précautions nécessaires avec les différents prestataires afin d'éviter des dépenses inutiles en cas d'annulation du à l'évolution du contexte sanitaire.

Fin aout, le 26 exactement, il a fallu prendre un décision. Sur la base des chiffres communiqués par la préfecture et l'Agence Régionale de la Santé (qui démontre une faible circulation du virus dans le sud-yvelines), j'ai informé le comité de fêtes qu'il pouvait organiser la Saint Gilles 2020 sous certaines conditions :

Samedi :

- Concours de pêche : Pas de précaution particulière en dehors du respect des gestes barrières.
- Distribution de la Brioche : Port du masque pour les personnes en charge de la distribution.
- Repas et spectacle du soir : Pas de danse, uniquement repas et spectacle, port du masque obligatoire lors des déplacements dans la salle des fêtes, port du masque obligatoire pour les personnes assurant le service, regroupement des personnes par affinité sur des tables de 10 maximum, gel hydroalcolique disponible à l'entrée et au bar, en résumé les mêmes règles qu'au restaurant.

Dimanche :

- Le marché : Port du masque obligatoire pour les exposants, mais aussi les visiteurs et clients.
- La messe : Même disposition que dans toutes les églises de France, masque obligatoire, un banc sur deux, regroupement uniquement par affinité.
- Le pot de la municipalité : Port du masque obligatoire et gel hydroalcolique à disposition.
- Exposition en Mairie : Port du masque obligatoire.
- Concours de pétanque : Pas de précaution particulière en dehors du respect des gestes barrières.

Au delà de ces conditions, qui restent nécessaires pour assurer la sécurité de tous, il me semble important que nous puissions lors de cet évènement de retrouver le plaisir de se rencontrer, de partager des moments, des idées entre Rochefortais(es).

Bien à vous,

Portez vous bien,

Protégez vous bien

